



le 14 avril 2017

## **UBERISATION DE L'ÉDUCATION ROUTIERE LES ECOLES DE CONDUITE MANIFESTENT MARDI 18 AVRIL**

**Les enseignants de la conduite vont battre le pavé ce mardi 18 avril dans 5 villes en France : Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Nantes. Les auto-écoles manifestent contre la dématérialisation des procédures qui va favoriser les plateformes en ligne au détriment de l'Éducation Routière agréée.**

Le Plan Préfectures Nouvelle Génération, lancé en 2015 par le Gouvernement, prévoit la dématérialisation d'un certain nombre de procédures administratives, dans le but de fermer des guichets en préfecture.

Derrière un objectif affiché de simplification administrative, se cache un réel risque pour les écoles de conduite agréées. La dématérialisation des procédures va en effet favoriser l'apprentissage de la route via des plateformes de mise en relation de particuliers, ou de jeunes avec des indépendants.

Le CNPA entend rappeler que ces formules vont pleinement à l'encontre des principes de l'Éducation Routière agréée et qu'elles opèrent encore hors cadre réglementaire.

### **Une ubérisation impossible !**

Comme tous les services, l'Éducation Routière vit ces tentatives d'ubérisation : de nouveaux acteurs en ligne cherchent à proposer des offres moins chères, supposées plus simples.

Mais l'Éducation Routière agréée, comme l'Éducation Nationale, ne peut souffrir aucune ubérisation : elle n'est pas une situation de rente !

En moyenne, sur une heure de conduite, l'auto-école ne réalise pas plus d'un euro de marge. Une des plateformes en ligne en a récemment fait les frais, en étant placée en redressement judiciaire.

Aucune ubérisation n'est possible car aucun coût « inutile » ne peut être compressé. Le local, l'équipe pédagogique, les véhicules, le suivi du programme, les cours théoriques font partie des moyens minimums à une Éducation Routière de qualité.

Rogner sur ces moyens, c'est rogner sur la Sécurité Routière.

**Pour défendre l'Éducation Routière agréée, le CNPA et l'UNIDEC appellent donc à manifester, le mardi 18 avril, à Lyon, Paris, Nantes, Marseille et Toulouse.**

### **> À propos du CNPA**

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5<sup>ème</sup> branche économique de France avec 140 000 entreprises de proximité et 400 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.